

Le Schéma, une opportunité pour la chasse départementale

**Vous avez entre les mains le Schéma Départemental
de Gestion Cynégétique réalisé par la Fédération
des chasseurs du Doubs.**

Fruit d'un travail intense et d'une réflexion collective menés depuis plus d'un an, ce dossier a été élaboré grâce à la contribution de toute la collectivité cynégétique (sociétés de chasse, propriétaires et gestionnaires de territoires, salariés, administrateurs fédéraux et associations cynégétiques spécialisées). Sa conduite opérationnelle a été confiée à un ingénieur tout spécialement recruté à cet effet, titulaire d'un mastère en sciences forestières de l'ENGREF-Nancy. C'est dire toute l'importance que nous avons apportée à ces travaux qui, bien au delà de répondre à une disposition réglementaire issue de la loi de juillet 2000, nous ont permis de former autour de la rédaction de ce document un véritable projet d'entreprise.

Réelle opportunité pour la chasse départementale, le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique constitue donc le plan d'actions à cinq ans sur lequel souhaite s'engager la Fédération des chasseurs du Doubs au nom de la collectivité cynégétique. Ce Schéma permet aussi, à l'attention de nos partenaires, de clarifier la politique générale que la chasse départementale se propose de mener dès maintenant.

S'appuyant sur l'avis très favorable du Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage, Monsieur Jean-Marc Rebiere, Préfet du Doubs, a approuvé le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique proposé. Opposable aux chasseurs, ce dernier s'applique depuis le 29 septembre 2004. Il engage, par conséquent, tous les acteurs concernés dans une même voie qu'ils soient gestionnaires d'ACCA ou de territoires privés.

Hervé Cart,
Président de la Fédération
des Chasseurs du Doubs
du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2004.